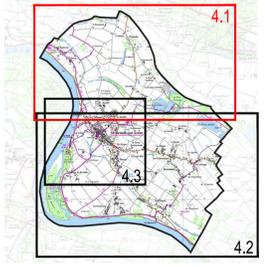


Plan Local d'Urbanisme



PLAN DE ZONAGE  
Nord

Echelle : 1/5000

Objet	Arrêté le 19 février 2018
Approuvé le	
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	

ecmo 1, rue Niepce - 45700 Villemandeur

**Légende :**

- UB Zone UB
- UI Zone UI
- A Zone A
- N Zone N
- Espace boisé classé à conserver
- Secteur délimité au titre de l'article L.151-34 2° du Code de l'Urbanisme (secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol)

NOTA : L'ensemble du territoire de Saint-Benoit-sur-Loire est inclus dans le PPRI de la Vallée de la Loire - Vals Sully, Ouzouer et Dampierre en cours de révision

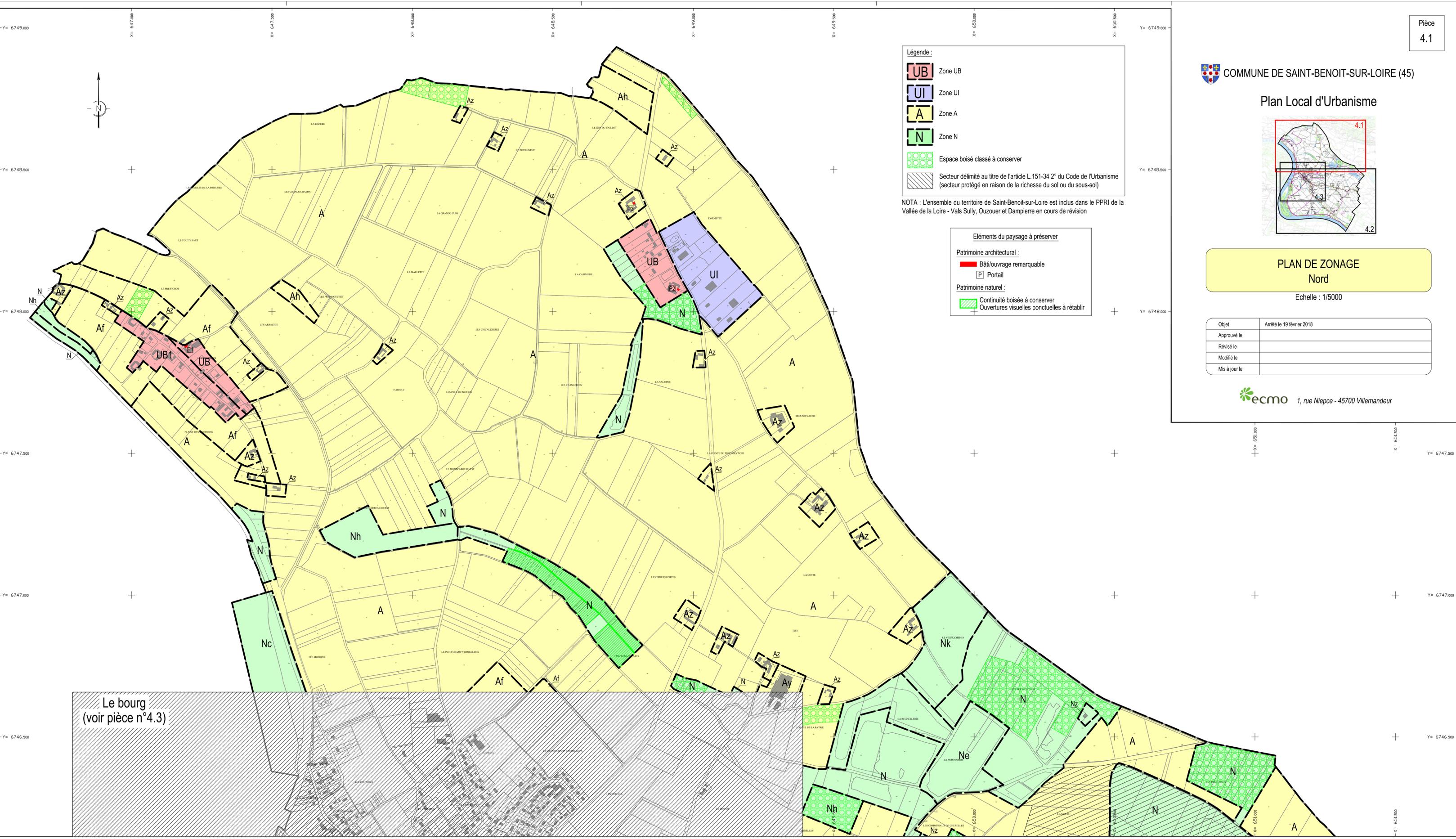
**Eléments du paysage à préserver**

Patrimoine architectural :

- Bâti/ouvrage remarquable
- P Portail

Patrimoine naturel :

- Continuité boisée à conserver
- Ouvertures visuelles ponctuelles à rétablir



Le bourg  
(voir pièce n°4.3)